

RAPPORT D'ACTIVITES

- 2015 -



ASSOCIATION
« LA MAISON DES ENFANTS »

LE RAPPORT MORAL	3
I. PRESENTATION GENERALE	5
HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION	5
LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	6
L'EQUIPE ASSOCIATIVE	6
NOS PARTENAIRES	8
II. LE SERVICE ENFANCE	10
L'ACCUEIL DE LOISIRS	10
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE	14
LES SEJOURS ACCESSOIRES	16
III. LE SERVICE JEUNESSE	19
LES OBJECTIFS DU SERVICE JEUNESSE	19
LE FONCTIONNEMENT	19
LA FREQUENTATIONS DES ADOLESCENTS	20
LA TARIFICATION	20
LES ACTIONS ET DISPOSITIFS « JEUNESSE »	21
BILANS ET PERSPECTIVES	22
IV. LES ACTIONS DU RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE	23
APPRENTISSAGE ET PLAISIR AUTOUR DU JEU	23
ATELIERS CULINAIRES FAMILIAUX	24
PREPARATION DES LOISIRS EN FAMILLE	25
VIE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE, UNE PLACE POUR L'ENFANT	26
V. L'ESPACE VIE SOCIALE	28
LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE	28
ACCUEIL D'UNE RESIDENCE DE THEATRE	29
ASSEMBLEE GENERALE ET SPECTACLE D'ART DE RUE	30
ANIMATION D'UN WEEK END FESTIF	31
LES COURS D'ŒNOLOGIE	32
LES ACTIONS INTERGENERATIONNELLES	32

LE RAPPORT FINANCIER	34
VI. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER	35
LES PRODUITS D'EXPLOITATION	35
LES CHARGES D'EXPLOITATION	36
LES PRODUITS FINANCIERS	37
LES CHARGES FINANCIERES	37
LES PRODUITS EXCEPTIONNELS	38
LES CHARGES EXCEPTIONNELLES	38
ANNEXE 1 – COMPOSITION DU BUREAU	39
ANNEXE 2 – LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE	42
ANNEXE 3 – ORGANIGRAMME	44
ANNEXE 4 – LA TARIFICATION	46
ANNEXE 5 – LE RAPPORT FINANCIER 2015	50
ANNEXE 6 – LES CHARGES PREVISIONNELLES 2016	69
ANNEXE 7 – LES PRODUITS PREVISIONNELS 2016	71

LE RAPPORT MORAL

2015

- Maison des enfants -

I. PRESENTATION GENERALE

Historique de l'Association

L'association « La maison des enfants » apparaît au Journal Officiel le 07 juillet 2001. Le 22 juillet de la même année, l'association organise sa première fête de l'artisanat. Les enfants ont participé toute la journée à divers ateliers créatifs et ont récolté des fonds pour financer les premières activités de l'association.

En Septembre 2001, l'accueil périscolaire prend possession des locaux, à l'étage de l'ancien presbytère. Le premier agrément officialise l'accueil de 17 enfants.

En janvier 2002, un Accueil de loisirs est créé et accueille entre 12 et 15 enfants. L'accueil périscolaire se développe rapidement et les locaux deviennent trop petits pour répondre à tous les besoins. L'équipe d'animation est également renouvelée et Laetitia BOUGHANMI devient la nouvelle directrice de la maison des enfants. Des parents bénévoles viennent la soutenir jusqu'à l'embauche d'une deuxième animatrice.

A la rentrée 2003, les services de l'association sont déménagés dans la salle de motricité de l'école du parc. Le nouvel agrément permet d'accueillir 30 enfants. Une troisième personne, mise à la disposition par la commune de CHAUVÉ, vient en renfort lorsque les effectifs deviennent trop importants.

En 2004, la Protection Maternelle Infantile donne une dérogation à la maison des enfants pour accueillir jusqu'à 36 enfants. Cet été là, l'Accueil de loisirs ouvrira une dizaine de jours et accueillera 74 enfants, réparties en 46 familles.

En septembre 2005, la rentrée se fait dans de nouveaux locaux, adjacents au restaurant scolaire. L'agrément passe alors à 40 places. Une troisième animatrice est embauchée et le nombre d'inscrits est de 125 enfants.

En 2006, la maison des enfants met en place un système de restauration collective. Un Contrat Temps Libre est conclu avec la C.A.F. et permettra de financer des sorties.

En juillet 2007, le premier séjour est organisé et emmènera une dizaine d'enfants.

En 2008, une quatrième animatrice est embauchée et les effectives atteignent, en moyenne, une quarantaine d'enfant. L'Accueil de loisirs ouvre 9 semaines sur l'année et organise 2 séjours.

L'année suivante, la maison des enfants est ouverte six semaines sur l'été et organise trois séjours. Le pôle ouvre ses portes en Octobre 2009.

Une nouvelle direction arrive en 2010, entraînant la création du poste de Responsable enfance. Le journal « Taluça » fait son apparition. Ecrit par les enfants, ce journal raconte la vie de l'association.

En 2011, une nouvelle animatrice vient renforcer l'équipe pédagogique.

Au 1^{er} janvier 2013, l'association déménage dans de nouveaux locaux communaux avec une nouvelle capacité d'accueil de 100 mineurs et un espace de 500 m² dédié aux activités pédagogiques.

En 2014, la réforme des rythmes scolaires est mise en place sur la commune de CHAUVÉ. La maison des enfants participe à l'organisation des animations avec la mise à disposition d'un coordinateur et de six animateurs pour la commune.

Cette même année, des nouvelles actions en faveur de la jeunesse sont proposées aux adolescents de la commune de Chauvé.

En 2015, la maison des enfants participe pour la première année au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité.

L'association obtient l'agrément « Jeunesse Education Populaire » et un pré agrément « Espace Vie Sociale ». Ils marquent la reconnaissance de nos partenaires vis-à-vis des nouvelles actions portées par la maison des enfants (cours d'œnologie, spectacle vivant).

Un diagnostic de territoire est réalisé par l'association RADAR et propose une lecture globale de la commune en 2015 : emplois, familles, ressources, habitats...

Le fonctionnement de l'Association

a. Les agréments

L'association, au titre des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.), possède plusieurs autorisations administratives pour pouvoir accueillir les enfants dont :

- La déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale portant l'autorisation, pour l'établissement, de proposer un accueil collectif, à caractère éducatif, hors du domicile parental et pendant les vacances scolaires ou les loisirs ;

- L'avis de la Protection Maternelle Infantile autorisant l'Association à accueillir des enfants de moins de 6 ans.

- Une autorisation municipale permettant à l'Association de bénéficier des locaux municipaux et d'y recevoir du public.

b. Les missions

La maison des enfants a pour objet de proposer et promouvoir des activités récréatives, ludiques, culturelles, dans une démarche à visée éducative, en direction des familles, des enfants et des adolescents, en privilégiant les familles de la Commune de CHAUVÉ.

Son ambition est d'apporter des réponses de qualité aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes en favorisant l'épanouissement des personnes accueillies.

Son action vise notamment :

- à organiser et gérer l'accueil périscolaire proposé aux élèves le matin et le soir de chaque journée d'école ;

- à organiser lors des temps de loisirs et de vacances, des accueils et séjours collectifs, avec ou sans hébergement, ainsi que toutes autres actions spécifiques permettant d'assurer l'épanouissement des mineurs et de renforcer l'objet de l'Association, notamment en ce qui concerne les parents, les familles, la formation des animateurs et intervenants ;

- à mettre en place toute action permettant la réalisation de son objet.

c. Les locaux

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la maison des enfants s'est installée dans de nouveaux locaux mis à sa disposition par la commune de CHAUVÉ.

Les nouveaux bâtiments ont une surface d'environ 550 m² répartie en plusieurs espaces : une salle 3/5 ans, une salle 6/8 ans, une salle 9/12 ans, une cuisine aménagée, un atelier bricolage, une lingerie, un dortoir, une salle de réunion et un local technique.

Une cour, comprenant un jardin, permet aux enfants de profiter des activités extérieures.

L'équipe associative

L'action associative est le fruit d'un investissement commun entre les différentes composantes de l'association. Notre souhait est donc de laisser une place à tous les acteurs qui ont envie de porter notre projet social.

a. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (C.A.) a pour rôle de préparer et de mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale. Il a notamment pour fonction de :

- Fixer les grandes orientations de l'association et de veiller à leur exécution ;

- Approuver le règlement intérieur, élaboré par le bureau ;

- Décider du plan d'action et du budget prévisionnel associé, arrêter les actions précises en cours d'année en respectant les lignes budgétaires prévisionnelles ;

- Se prononcer sur l'admission ou la radiation de membres ;

- Emettre toute suggestion et proposition favorisant l'obtention de financements nécessaires aux projets agréés par lui ;
- Définir des groupes de travail et de réflexion ;
- Valider le recrutement du directeur/trice ;
- Autoriser le Président à conclure tout accord cadre utile à la réalisation des objectifs de l'association ;
- Décider du barème annuel des cotisations.

Le C.A.¹ a été en partie renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 06 juin 2015. M. Benoit MONIER, élu en 2012, a poursuivi son mandat de président et plusieurs adhérents, déjà administrateurs en 2014, ont souhaité poursuivre leur investissement en 2015.

Le C.A. comprend dix huit administrateurs dont le président de l'Association. Deux représentants de la Commune de CHAUVÉ peuvent également, en tant que membres de droit, participer au C.A. sans toutefois prendre part aux votes.

En 2015, le C.A. a travaillé sur la définition d'un nouveau projet social, sur la création d'une micro crèche, la réalisation de nouvelles activités dont les cours d'œnologie et les spectacles « tout public », sur l'obtention de l'agrément « Espace Vie Sociale » et sur la création d'un diagnostic de territoire.

Ces thématiques n'ont pas été toutes préparées en C.A. L'association a fait le choix de créer trois commissions dans lesquelles chaque administrateur a pu s'investir : une commission « employeur », une commission « finance » et une commission « micro crèche ». Celles-ci préparent les dossiers pour que, lors des C.A., les administrateurs puissent avoir toutes les informations nécessaires avant de voter les propositions inscrites à l'ordre du jour.

b. Les commissions

La commission « employeur »² prépare l'ensemble des décisions concernant le recrutement, le suivi et la gestion administrative du personnel (suivi des missions, des congés payés, etc.) et organise le plan de formation. Celle-ci se réunit ponctuellement en fonction de l'actualité de l'association.

La commission « finance » définit les orientations budgétaires de l'association, suit la comptabilité et la trésorerie, établit une analyse financière et contrôle la réalisation des investissements. Cette commission est composée de trois administrateurs et de deux représentants de la Commune de CHAUVÉ.

La commission « micro crèche » accompagne la création de ce potentiel nouveau service : réalisation d'un diagnostic de territoire, étude des besoins, définition de l'organisation administrative/éducative et déploiement du projet avec les partenaires.

c. L'équipe salariée

L'association comprend huit salariés³ dont un poste de directeur, un poste de responsable enfance, un poste de coordinateur de projets et cinq postes d'animateur.

Arrivée en septembre 2013, Marjorie PLISSONNEAU a terminé son contrat d'apprentissage le 03 juillet 2015. Nous la remercions pour son investissement tout au long de ces deux années au sein de la maison des enfants.

Un nouvel animateur, Corentin MATHÉ, a été recruté le 1^{er} septembre 2015 en contrat à durée déterminée, à temps plein et en emploi d'avenir. Il intervient sur l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire et lors des temps d'accueils périscolaires (TAPS).

Nous saluons l'investissement des animateurs et animatrices, titulaires et remplaçants, qui ont assuré l'accueil des enfants tout au long de cette année.

d. Le service comptable

En concertation avec l'A.F.R. de Cheméré, l'association a conclu, à partir du 1^{er} janvier 2015, une convention pour la création d'un poste mutualisé de comptable. Employée par l'association de Cheméré et mise à la disposition de la M.D.E., Anne BELLANGER est intervenue tous les mardis matins, de 09h00 à 13h00.

¹ Cf. Annexe 1 « Composition du bureau », p.39

² Cf. Annexe 2 « Gouvernance associative », p.42

³ Cf. Annexe 3 « Organigramme », p.44

e. Bilan des formations

La formation des salariés permet de maintenir en veille les acquis et les connaissances liées à la réglementation, de développer de nouvelles compétences professionnelles et d'améliorer la qualité de nos animations.

Ainsi, Elodie CHOLLET a participé à une formation de cinq jours sur la création d'une ferme pédagogique. Actuellement en contrat d'accompagnement à l'emploi, elle prépare la création d'une structure pour accueillir des groupes et proposer des activités en lien avec le milieu rural.

Tous les salariés de l'association ont pu également participer à la formation « Sauveteurs Secouristes du Travail ». Organisée sur deux jours, elle avait pour objectif de former les animateurs à la réalisation des premiers soins d'urgence.

Nos partenaires

La maison des enfants bénéficie de l'aide de plusieurs partenaires pour accomplir ses missions. Leurs implications techniques, matérielles et financières garantissent le bon fonctionnement de nos services.

a. La Commune de Chauvé

La commune de Chauvé, partenaire de l'association depuis sa création, aide la maison des enfants de différentes manières :

Elle apporte une aide financière en versant une subvention de fonctionnement, en mettant à disposition des locaux municipaux et en contribuant au financement de l'emploi tremplin de l'association. Ce dernier a été mis en place en 2010 et a pour objectif la pérennisation du poste de directeur. Il est financé en partie par la Commune et par la région des Pays de la Loire.

Une nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs a été signée entre notre association et la commune de CHAUVÉ, garantissant le financement de nos services jusqu'en 2018 (une première C.P.O. ayant déjà été signée de 2013 à 2015).

Elle apporte un soutien humain en permettant à l'Association de faire appel à ses services administratifs et techniques. Elle met également à disposition de l'association plusieurs locaux communaux (salle de motricité, théâtre et salle de sport) ainsi que le minibus communal.

Enfin, depuis la rentrée scolaire 2013, nous avons établi un partenariat avec la bibliothèque de Chauvé. Les enfants participent à divers ateliers culturels mis en œuvre tout au long de l'année : *Les rats de bibliothèques, les goûters lectures, le conte de Noël, ...*

Nous remercions Monsieur le Maire ainsi que son Conseil Municipal, les services techniques et administratifs et les services généraux pour leur soutien et implication auprès de notre association.

b. La Caisse d'Allocation familiale et la Mutualité Sociale Agricole

La Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole soutiennent, depuis 2001, les actions portées par les services de la maison des enfants à travers différentes conventions.

Les conventions d'objectifs et de financement définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement des prestations de service « enfance » et « jeunesse ». Celles-ci financent notre établissement à hauteur de 0.52 € par heure de « présence enfant ».

Les conventions d'appels à projet financent les actions ponctuelles de l'association, avec une aide à l'investissement ou à l'équipement. Par exemple, en 2015, la C.A.F. a financé plusieurs projets associatifs : la réalisation d'un diagnostic de territoire, l'accueil d'un apprenti, divers investissements matériels et l'organisation d'actions en faveur de la jeunesse.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2015, la maison des enfants a reçu de la C.A.F. un agrément « Espace Vie Sociale ». Celui-ci a pour objectifs le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités familiales et la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Une convention d'objectifs et de financement encadrant la prestation de service « Espace de vie sociale - animation locale » a été conclue en décembre 2015.

c. Le Conseil Régional

Le Conseil Régional, via le dispositif Emploi tremplin, subventionne la maison des enfants afin de pérenniser le poste de directeur. Cette subvention, initialement échelonnée de 2010 à 2015, a été reconduite de 2015 à 2018. Celle-ci a été valorisée à 7 657 euros en 2015.

Cette subvention sera progressivement diminuée jusqu'à son terme, en février 2018.

d. Le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental (C.D.) est un acteur important de l'action sociale à l'échelle départementale. La maison des enfants bénéficie, grâce à l'investissement de celui-ci dans le secteur de l'enfance, du dispositif « Contrat d'Objectif Local d'Animation ». Il a pour but d'accompagner financièrement le fonctionnement des structures en attribuant une subvention en fonction des projets mis en place, des besoins répertoriés sur les territoires, de la diversité des services proposés.

En 2015, notre association a reçu une subvention de 1 600 euros.

e. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) est un organe déconcentré de l'état qui gère l'agrément des A.C.M. et en assure le contrôle.

La maison des enfants doit ainsi déclarer l'ensemble des périodes d'ouverture ainsi que les professionnels intervenants auprès des enfants.

La D.D.C.S. est également un partenaire privilégié de l'Association sur l'ensemble des questions en lien avec la réglementation ou la sensibilisation aux diverses problématiques sociales.

En 2015, la maison des enfants a obtenu l'agrément « Jeunesse et Education Populaire ». Cette reconnaissance de l'État valorise le travail effectué par l'association auprès des habitants de la commune de Chauvé. Elle a notamment contribué à l'obtention d'une subvention de 1 500 euros pour le projet de théâtre forum du service jeunesse.

f. La fédération Animation Rurale 44

La fédération « Animation rurale 44 » est une fédération départementale d'éducation populaire qui accompagne la vie associative pour la création, la gestion et le développement de services de proximité.

Pour bénéficier des services de cette fédération, la M.D.E. a conclu deux conventions :

- ✓ Une convention « paie » : Cette option transfère la fonction « paie » à A.R.44. Elle sécurise le fonctionnement de la M.D.E. puisque ce service est assuré par des comptables spécialisés dans la réalisation des paies ;
- ✓ Une convention d'adhésion : Cette convention permet à notre association de bénéficier de l'aide et de l'expertise d'A.R.44 dans la gestion de la vie associative. Elle accompagne l'association en formant et informant les salariés et les administrateurs, en soutenant la création de nouveaux projets ou en recherchant et développant de nouveaux partenariats. Cette fédération est d'ailleurs à l'initiative de la mutualisation d'un poste de comptable qui est, en 2015, soutenu par trois associations : L'A.F.R. de Chéméré, La maison des enfants de Chauvé et le Triolet de retz de St hilaire de chaléons.

g. Le Relais d'Assistants Maternelles

Le R.A.M. est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Isabelle PETIT, éducatrice de jeunes enfants et coordinatrice du R.A.M. sur la Communauté de communes de Pornic, propose un atelier avec les assistantes maternelles, soit une matinée par mois. Ces rencontres ont lieu à la maison des enfants.

II. LE SERVICE ENFANCE

La Maison des enfants met en œuvre deux services en faveur de l'enfance : l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire. L'accueil de loisirs se décline également en deux services différents. Le premier service correspond à la prise en charge des enfants en établissement et le deuxième service comprend l'organisation de séjours « accessoires » lors des périodes estivales.

En 2015 et sur l'ensemble des services mentionnés ci dessus, la maison des enfants a accueilli 289 enfants, dont 155 garçons et 134 filles, répartis en 170 familles.

Sur l'ensemble de l'année, la fréquentation des enfants en fonction de leur sexe et de leur catégorie d'âge donne le tableau suivant :

Enfants	Masculin	Féminin	Total
De 3 ans à 5 ans	62	52	114
De 6 ans à 11 ans	85	79	164
De 12 ans à 14 ans	8	3	11
<i>Total</i>	<i>155</i>	<i>134</i>	<i>289</i>

L'accueil de loisirs

a. Les objectifs de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 ans à 12 ans lors des mercredis et vacances scolaires. Pour l'année 2015, les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation étaient les suivants :

- ✓ Favoriser le lien intergénérationnel entre les enfants et les habitants de la chantrie ;
- ✓ Adapter notre programmation et notre fonctionnement en fonction des saisons ;
- ✓ Valoriser l'échange des savoirs ;
- ✓ Aménager les locaux pour adapter les lieux d'activités aux besoins des enfants.

Ces objectifs représentent le fil conducteur de l'équipe pédagogique. Ils sont, à ce titre, questionnés tout au long de l'année pour se rapprocher le plus possible des objectifs visés.

b. Le fonctionnement

L'accueil de loisirs est ouvert à différentes périodes de l'année et le fonctionnement peut varier en fonction de celles-ci :

Les mercredis

L'accueil de loisirs a été ouvert tous les mercredis pendant la période scolaire 2015. Ouvert initialement de 07h30 à 19h00, la réforme des rythmes scolaires et l'ouverture des temps scolaires les mercredis matins ont décalé les horaires d'ouverture de 12h00 à 19h00.

Suite aux sollicitations des familles, il a été proposé la création d'un service de restauration, en complément de l'accueil de loisirs, pour permettre aux enfants de rentrer chez eux l'après midi. Celui-ci est ouvert de 12h00 à 13h30.

Les vacances scolaires et estivales

L'accueil de loisirs a été ouvert pendant les vacances scolaires et estivales, hormis les deux périodes de fermeture administrative : les quinze premiers jours du mois d'août et la dernière semaine du mois de décembre.

La maison des enfants avait ouvert son accueil de loisirs les quinze premiers jours d'août en 2013 et 2014. Au vu du bilan mitigé des fréquentations sur ces deux années, le Conseil d'administration n'a pas souhaité prolonger cette ouverture.

L'accueil lors des petites vacances débute à 07h30 et se termine à 19h00. Cette organisation semble satisfaire la plupart des familles.

Les inscriptions des petites et grandes vacances ont été modifiées pour stabiliser les inscriptions et éviter des variations importantes d'enfants. Un système de forfait est mis en œuvre avec une réservation en fonction du nombre de jours de présence.

La tarification est identique à celle proposée en 2014. Elle tient compte des impacts de la réforme des rythmes scolaires mais également des demandes des familles. Un forfait « fratrie » a été mis en place et diminue les tarifs des forfaits selon que la famille inscrive un enfant, deux enfants ou trois enfants.

Les inscriptions des enfants se font sous forme de réservation. Les familles transmettent leurs réservations à l'association qui utilise ensuite ces informations pour organiser son service (recrutement, restaurant scolaire, sortie, etc.).

Des actions ponctuelles font l'objet d'une tarification particulière comme les sorties, les séjours, les veillées ou les nuitées.

La commune de Chauvé a acheté, en 2012, un minibus de neuf places. Mis à la disposition des associations, le minibus a été utilisé de nombreuses fois par la maison des enfants. Il facilite l'organisation des séjours et des sorties.

c. Les données sociologiques

L'accueil de loisirs a pour finalité d'accueillir, en priorité, les enfants de Chauvé. Nous retrouvons donc la répartition suivante des familles :

Répartition des familles par ville				
	2012	2013	2014	2015
CHAUVÉ	125	128	112	122
PORNIC	7	6	2	1
ARTHON EN RETZ	5	5	2	2
AUTRES COMMUNES	9	15	10	9

La proportion des familles habitant en dehors de Chauvé est en légère diminution mais reste une constante depuis plusieurs années. Nous accueillons des familles de communes différentes pour des raisons principalement professionnelles. Les parents travaillant sur Chauvé ou à proximité de notre commune sont intéressés par nos services et participent au fonctionnement de notre association.

La tarification appliquée à l'association est répartie en huit quotients familiaux sous la forme suivante :

Répartition des familles par quotient familial			
	2013	2014	2015
De 0 à 400	5	7	5
De 401 à 600	14	12	12
De 601 à 800	20	14	12
De 801 à 1000	31	22	25
De 1001 à 1200	39	29	31
De 1201 à 1400	13	20	25
De 1401 à 1600	12	7	6
1600 et plus	20	15	18

Les quotients familiaux les plus représentés sont compris entre 800 € et 1400 €. Cette tendance reste stable entre 2012, 2013 et 2014. La nouvelle tarification appliquée au 1^{er} septembre 2014 avait pour premier objectif de faciliter l'inscription de nouvelles familles ayant un quotient familial compris en dessous de 800 €. Les effets de cette nouvelle tarification pourront être observés qu'après deux années de fonctionnement.

d. La fréquentation de l'accueil de loisirs

La fréquentation de l'accueil de loisirs se traduit en heures de présence. Voici les heures réalisées par la maison des enfants en 2012, 2013, 2014 et 2015 :

	2012	2013	2014	2015	Evolution 14/15
Mercredis	7 052 h	6 508 h	5 841 h	4 585 h	- 1 256 h
Vacances scolaires	3 356 h	5 390 h	6 168 h	6 435 h	+ 267 h
Vacances estivales	6 290 h	8 172 h	8 002 h	7 862 h	- 140 h

Les fréquentations des mercredis sont en diminution par rapport à 2014. La réforme des rythmes scolaires a débouché sur l'ouverture des écoles les mercredis, de 09h00 à 12h00. Ces nouvelles dispositions ont entraîné la fermeture de l'accueil de loisirs sur les mêmes horaires et donc une perte d'activité entre 2014 et 2015. De même, pour des raisons financières, les familles minimisent les inscriptions à l'accueil de loisirs et trouvent des solutions alternatives moins coûteuses (entraide entre les familles, enfants seuls au domicile).

Les fréquentations des vacances scolaires sont en légère augmentation et les vacances estivales ont diminué en 2015. Toutefois, les heures réalisées par les enfants de plus de 12 ans sont désormais comptabilisées dans le service jeunesse.

La fréquentation de l'accueil de loisirs reste donc stable sur les derniers exercices, malgré une tarification plus accessible pour les familles de Chauvé. Celle-ci ayant été modifiée en septembre 2014, il conviendra d'en évaluer les impacts sur les années à venir pour en connaître la pertinence.

La fréquentation de l'accueil de loisirs, pendant les vacances scolaires, se décompose ainsi :

	2015
Présence moyenne aux vacances de février, par jour	25 enfants
Présence moyenne aux vacances d'avril, par jour	19 enfants
Présence moyenne aux vacances d'octobre, par jour	16 enfants
Présence moyenne aux vacances de décembre, par jour	18 enfants

La fréquentation moyenne sur les vacances scolaires reste invariable sur les dernières années. Il peut être noté que la fréquentation des mercredis est nettement inférieure à celle des autres jours.

La fréquentation de l'accueil de loisirs, pendant les vacances estivales, se décompose ainsi :

	2015
Présence moyenne au mois de juillet, par jour	23 enfants
Présence moyenne au mois d'août, par jour	14 enfants

La fréquentation moyenne des enfants lors du mois de juillet reste invariable sur les dernières années, malgré un meilleur taux de remplissage des séjours sur les mêmes périodes.

Les mêmes commentaires peuvent être appliqués pour le mois d'août.

e. La tarification

La tarification de l'accueil de loisirs comprend plusieurs éléments en fonction des périodes d'inscription. Les mercredis sont facturés en journée. Les vacances scolaires et estivales sont facturées en forfait.

Des services annexes sont facturés en supplément : les sorties, les goûters, les petits déjeuners, les veillées et les nuitées.

La tarification⁴, réévaluée en septembre 2014, intègre huit tranches de quotients familiaux. L'association espère, avec cette répartition, proposer une tarification plus adaptée aux ressources des familles. Elle comprend une tarification « fratrie » avec, pour effet, de diminuer le coût des inscriptions pour les familles avec au moins deux enfants.

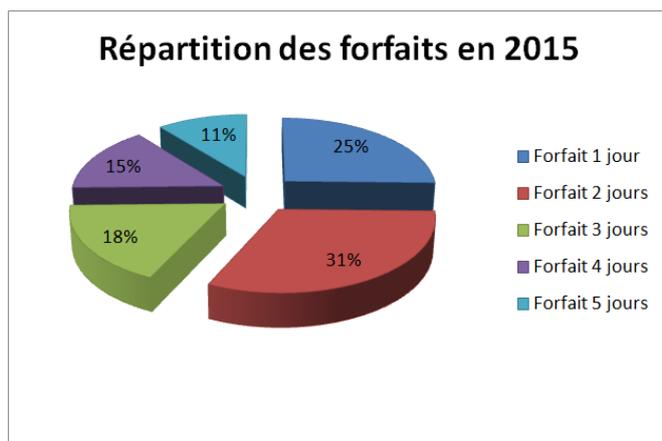
Les familles souhaitent également le retour du forfait « 1 jour », l'association a donc réintégré cette possibilité.

Les tarifs moyens des mercredis se répartissent de la manière suivante :

Mercredis	2012	2013	2014	2015
Repas et après midi	9.75 €	9.93 €	9.49 €	10.07 €

Les tarifs moyens représentent le coût moyen facturé aux familles en fonction de leur quotient familial (repas compris). L'augmentation de ce coût entre 2014 et 2015 pourrait suggérer que le niveau moyen des quotients familiaux appliqué lors des mercredis serait plus élevé. Cette tendance sera à apprécier sur plusieurs exercices.

La répartition des forfaits sur les vacances scolaires et estivales présente les caractéristiques suivantes :



Le forfait « 1 jour » représente la tarification la plus élevée pour une journée d'accueil mais également un quart des forfaits facturés ;

Les forfaits « 4 jours et 5 jours » sont peu utilisés par les familles.

La nouvelle tarification mise en place en 2014 devait inciter les familles à inscrire leur enfant sur des périodes plus longues pour permettre une meilleure réalisation du projet pédagogique. Les objectifs visés en 2014 ne sont, pour l'instant, pas réalisés.

f. Les autres services proposés lors de l'accueil de loisirs

Le transports aux activités sportives

Suite à plusieurs demandes des familles, notre association a proposé d'emmener les enfants en minibus aux activités sportives lors des mercredis après midi. Ce service, facturé deux euros par mercredi, contribue à la valorisation des activités portées par des clubs sportifs de la commune de CHAUVÉ.

Le bilan sur l'année 2015 est de 195 participations à ce service, soit une moyenne de six enfants par mercredi.

Le service de restauration

La réforme des rythmes scolaires a abouti, en 2014, à la fermeture de l'accueil de loisirs les mercredis matins et à la création d'une nouvelle répartition des temps scolaires.

Les deux écoles de Chauvé étant désormais ouvertes les mercredis matins, les familles avaient émis le souhait de pouvoir inscrire leur enfant au restaurant scolaire (midi) sans les inscrire obligatoirement à l'accueil de loisirs l'après midi. Une enquête de satisfaction avait été réalisée en amont et démontrait que 80 familles étaient susceptibles d'utiliser ce service.

⁴ Cf. Annexe 4 « La tarification », p.46

Concernant l'exercice 2015, une moyenne de 9.6 repas par mercredi a été réalisée sur ce service.

g. Bilan et perspectives

Le bilan du projet pédagogique comporte plusieurs éléments d'analyse en fonction des objectifs concernés :

- * Favoriser le lien intergénérationnel entre les enfants et les habitants de la chancerie

Plusieurs actions ont été menées pour créer une interaction entre les nouveaux habitants du village retraite et les enfants. Ces rencontres ont été appréciées par tout le monde et une programmation systématique a été mise en place sur l'accueil de loisirs, avec une rencontre trimestrielle organisée entre la maison des enfants et le village retraite.

- * Adapter notre programmation et notre fonctionnement en fonction des saisons

La saisonnalité était une thématique intéressante à parcourir sur une année. Elle est rattachée à de nombreuses activités dont le jardinage, l'évolution du paysage et des couleurs, l'alimentation...

Cet objectif a été atteint puisque notre programmation annuelle s'est nourrie de cette thématique pour la mise en place des projets d'animation.

- * Valoriser l'échange des savoirs

Tous les enfants fréquentant notre établissement détiennent des savoirs propres à leurs expériences familiales, scolaires, amicales, sportives, etc. Cette réunion de savoirs est une opportunité quotidienne pour apprendre des autres et nous avons valorisé cela à travers différents ateliers autonomes. Nous avons notamment construit des activités à partir des propositions des enfants et mis en place des ateliers d'expression pour réinvestir leurs idées dans notre organisation.

- * Aménager les locaux pour adapter les lieux d'activités aux besoins des enfants

La maison des enfants est un établissement de 550 m² qui comprend de nombreux espaces d'activité. Nous avons initialement divisé le bâtiment en plusieurs salles : moins de six ans, plus de six ans, bricolage, cuisine, etc. Toutefois, l'organisation spatiale de ces pièces n'avait pas été questionnée et nous les avons redéfini en fonction des ateliers souhaités : « pôles autonomes » ; lecture ; musique ; voiture ; dinette... De cette manière, certaines activités ne nécessitent pas l'intervention des animateurs (espace construit pour que les enfants puissent décider, agir, ranger librement) et sont pleinement adaptées au fonctionnement des enfants.

La fréquentation de l'accueil de loisirs, lors des trois dernières années, reste relativement stable (légère progression). Quelques prestations supplémentaires ont bonifié le service rendu aux familles mais le pourcentage d'enfants fréquentant l'accueil de loisirs, par rapport au nombre total d'enfants présents⁵ sur la commune, reste faible (6%). Ce constat devra faire l'objet d'une étude plus approfondie des différents acteurs éducatifs communaux pour en connaître les raisons.

L'accueil périscolaire

a. Les objectifs de l'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire accueille les enfants de 3 ans à 12 ans, avant et après les journées d'école. Pour l'année 2015, les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation étaient identiques à ceux de l'accueil de loisirs :

- ✓ Créer des projets intergénérationnels au sein de l'environnement communal ;
- ✓ Développer des actions socioculturelles en faveur du territoire ;
- ✓ Mettre en place des partenariats avec différents acteurs du pays de retz, avec et pour les enfants ;
- ✓ Sensibiliser les enfants à l'intérêt de préserver l'environnement.

b. Les données sociologiques

La tarification, comme pour l'accueil de loisirs, est répartie en huit quotients familiaux sous la forme suivante :

⁵ Considérant les effectifs des enfants de 3 à 12 ans fréquentant les deux établissements scolaires de la commune de Chauvé.

Répartition des familles par quotient familial

	2013	2014	2015
De 0 à 400	4	7	5
De 401 à 600	12	9	9
De 601 à 800	21	23	17
De 801 à 1000	28	26	21
De 1001 à 1200	36	39	33
De 1201 à 1400	11	21	28
De 1401 à 1600	11	8	7
1600 et plus	19	17	19

Les quotients familiaux respectent la même ventilation que l'accueil de loisirs : une représentation importante des familles ayant un quotient familial compris entre 601 euros et 1400 euros.

c. Le fonctionnement

L'accueil périscolaire est ouvert tous les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis de l'année scolaire.

L'accueil périscolaire prend en charge les enfants à partir de 07h00 le matin jusqu'à 09h00. Un petit déjeuner est proposé aux enfants. A 08h45, les enfants sont répartis en fonction de leur école puis les animateurs les emmènent dans leur classe.

A 16h15, les animateurs vont chercher les enfants dans leur école. Arrivés à la maison des enfants, les enfants prennent un goûter et participent aux activités proposées par l'équipe pédagogique. L'accueil se termine à 19h.

Les familles peuvent inscrire leurs enfants le matin ou le soir, pour un jour ou plusieurs mois. Elles transmettent leurs réservations à l'association qui utilise ces informations pour organiser ce service (recrutement, petit déjeuner et goûter).

d. La fréquentation des enfants

La fréquentation de l'Accueil périscolaire se calcule en heures de présence. Voici les heures réalisées par la maison des enfants en 2012, 2013, 2014 et 2015 :

	2012	2013	2014	2015	Evolution 14/15
Périscolaire	15 965 h	16 591 h	18 453 h	20 158 h	+ 1 705 h

La fréquentation de l'accueil périscolaire est en nette augmentation par rapport à 2014. L'ouverture d'une période d'accueil supplémentaire lors des mercredis matins et l'augmentation de la fréquentation globale démontrent la pertinence de ce service au sein de la commune de Chauvé.

De nombreuses familles travaillent sur l'agglomération nantaise et sur l'agglomération nazairienne. L'amplitude horaire permet donc aux familles de concilier au mieux leur vie professionnelle et personnelle. Il peut être noté que l'accueil des familles dans un nouvel établissement a accompagné cette évolution positive depuis 2013.

e. La tarification

La tarification de l'accueil périscolaire⁶ est effectuée en fonction des huit quotients familiaux appliqués à la maison des enfants. Les présences facturées sont réalisées à partir des quarts d'heure passés par les enfants dans l'établissement.

⁶ Cf. Annexe 4 « La tarification », p.46

Notre tarification comprend également la facturation des petits déjeuners et des goûters.

f. Bilan et perspectives

Le projet pédagogique étant partagé entre l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire, nous pouvons réaliser la même analyse des objectifs retenus :

Le bilan du projet pédagogique comporte plusieurs éléments d'analyse en fonction des objectifs concernés :

- * Favoriser le lien intergénérationnel entre les enfants et les habitants de la chaurie

Plusieurs actions ont été menées pour créer une interaction entre les nouveaux habitants du village retraite et les enfants. Ces rencontres ont été appréciées par tout le monde et une programmation systématique a été mise en place sur l'accueil de loisirs, avec une rencontre trimestrielle organisée entre la maison des enfants et le village retraite.

- * Adapter notre programmation et notre fonctionnement en fonction des saisons

La saisonnalité était une thématique intéressante à parcourir sur une année. Elle est rattachée à de nombreuses activités dont le jardinage, l'évolution du paysage et des couleurs, l'alimentation...

Cet objectif a été atteint puisque notre programmation annuelle s'est nourrie de cette thématique pour la mise en place des projets d'animation.

- * Valoriser l'échange des savoirs

Tous les enfants fréquentant notre établissement détiennent des savoirs propres à leurs expériences familiales, scolaires, amicales, sportives, etc. Cette réunion de savoirs est une opportunité quotidienne pour apprendre des autres et nous avons valorisé cela à travers différents ateliers autonomes. Nous avons notamment construit des activités à partir des propositions des enfants et mis en place des ateliers d'expression pour réinvestir leurs idées dans notre organisation.

- * Aménager les locaux pour adapter les lieux d'activités aux besoins des enfants

La maison des enfants est un établissement de 550 m² qui comprend de nombreux espaces d'activité. Nous avons initialement divisé le bâtiment en plusieurs salles : moins de six ans, plus de six ans, bricolage, cuisine, etc. Toutefois, l'organisation spatiale de ces pièces n'avait pas été questionnée et nous les avons redéfini en fonction des ateliers souhaités : « pôles autonomes » ; lecture ; musique ; voiture ; dinette... De cette manière, certaines activités ne nécessitent pas l'intervention des animateurs (espace construit pour que les enfants puissent décider, agir, ranger librement) et sont pleinement adaptées au fonctionnement des enfants.

L'accueil périscolaire représente un service important pour les familles et l'organisation mise en place permet de répondre aux besoins du territoire. La capacité maximale d'accueil n'est pas encore atteinte et ne laisse pas présager de saturation dans les années à venir.

L'association a revalorisé le contrat d'un animateur, depuis novembre 2015, pour respecter les taux d'encadrement imposés par la Caisse d'Allocations Familiales. D'autres animateurs pourraient venir compléter l'équipe pédagogique si les fréquentations venaient à augmenter dans les années à venir.

Les séjours accessoires

a. Les objectifs des séjours

Les séjours sont organisés pour les enfants de 3 à 12 ans. Ils visent à :

- ✓ Faire découvrir les attraits de territoires différents de Chauv ;
- ✓ Sensibiliser les enfants à l'organisation coopérative au sein d'une vie en collectivité ;
- ✓ Favoriser l'implication des enfants en promouvant les démarches autonomes ;
- ✓ Valoriser la découverte de nouvelles activités ludiques, sociales, culturelles ou environnementales.

b. Le fonctionnement

De trois jours à cinq jours en fonction des âges, les séjours proposent un autre mode d'accueil des mineurs sur les périodes estivales. Les enfants ou adolescents partent en semaine avec une équipe d'animateurs. Ils

participent pleinement à l'organisation de leurs vacances en installant le campement, en participant aux tâches de la vie quotidienne et en planifiant eux-mêmes leurs loisirs.

La maison des enfants emmène une partie du matériel nécessaire aux séjours et transmet, aux familles, un trousseau avec les éléments qui restent à leur charge (duvet, matelas, etc.).

En 2015, quatre séjours ont été organisés selon les tranches d'âge 03/06 ans, 06/08 ans, 09/11 ans et 12/14 ans. Un séjour supplémentaire a été proposé par rapport à 2014 afin d'intégrer une programmation spécifique aux adolescents.

c. La fréquentation des enfants

La fréquentation des séjours se calcule en heures de présence. Voici les heures réalisées par la maison des enfants en 2012, 2013, 2014 et 2015 :

	2012	2013	2014	2015	Evolution 14/15
Séjours	1 390 h	1 460 h	1 730 h	2 680 h	+ 950 h

La fréquentation a nettement augmenté entre 2014 et 2015. Elle confirme l'intérêt des familles pour ces actions ponctuelles et conforte les choix de l'association vis-à-vis de l'organisation proposée : des animateurs référents, présents toute l'année, pour assurer une cohérence éducative sur les quatre séjours.

La programmation d'un séjour supplémentaire contribue à l'augmentation des heures réalisées mais, de manière générale, les séjours connaissent une bonne fréquentation. Ainsi, le séjour des enfants sur la tranche d'âge des 09/11 ans a comptabilisé vingt deux participants alors qu'il était attendu douze campeurs.

d. La tarification

Les tarifs des séjours varient en fonction du nombre de jours concernés et des activités proposées. Pour proposer des tarifs adaptés aux budgets des familles, la tarification est élaborée à partir des quotients familiaux.

En juillet 2015, les tarifs étaient compris entre 40 € et 75 € pour les séjours de trois jours et entre 80 € et 140 € pour les séjours de 5 jours.

La tarification proposée suppose une aide financière extérieure importante pour équilibrer le budget. Les prestations de service « C.A.F. » et la part de la subvention communale fléchée pour le financement des séjours garantissent le maintien de cette activité.

e. Bilan et perspectives

La maison des enfants propose depuis plusieurs années des séjours pour les enfants de 3 à 12 ans. Jusqu'en 2012, l'organisation des séjours était portée exclusivement par l'association, les familles et les enfants n'étant sollicités qu'au moment des séjours.

En 2013, l'association a réorienté ses attentes vis-à-vis des séjours. Deux lignes directrices ont été définies pour les années à venir :

Dans un premier temps, l'association souhaite que les enfants et adolescents s'impliquent, de manière durable, dans leurs loisirs. La structuration actuelle des loisirs renforce les comportements consuméristes au détriment d'accueils qualitatifs tels que les lieux de vie. Nous ne pourrions pas aider les jeunes à construire des projets sur nos territoires si nous renforçons nous-mêmes les principes individualistes. Ainsi, l'association souhaite que les jeunes définissent, planifient et organisent leurs projets, en bénéficiant de l'expertise de l'association dans ce domaine. Nous espérons, en 2017, avoir accompagné suffisamment de jeunes pour qu'ils puissent planifier et organiser les futurs séjours.

Dans un deuxième temps, la maison des enfants a souhaité poursuivre la mise en place d'actions en faveur de la jeunesse. En organisant des séjours, nous pourrions accompagner les enfants fréquentant actuellement l'accueil de loisirs vers de nouveaux projets socioculturels, adaptés à leur tranche d'âge. Nous maintiendrons, de ce fait, nos missions d'intervention sociale auprès des jeunes. L'association souhaite donc développer l'offre de séjours auprès des jeunes de 12 ans à 16 ans. Pour cela, nous suivrons le calendrier suivant :

2015 : Un séjour 03/05 ans, un séjour 06/08 ans, un séjour 09/11 ans et un séjour 12/14 ans ;

2016 : Un séjour 03/06 ans, un séjour 07/09 ans, un séjour 10/12 ans et un séjour 13/15 ans ;

2017 : Un séjour 03/06 ans, un séjour 08/09 ans, un séjour 10/13 ans et un séjour 14/16 ans ;

Les deux animateurs, qui ont accompagné les séjours en 2015, ont organisé plusieurs temps de rencontre avec les enfants de plus de dix ans pour qu'ils définissent leurs lieux de vacances, les activités proposées, l'organisation des campements et le cadre de vie appliqué.

Avec cette nouvelle organisation, depuis 2013, une relation de confiance s'est instaurée avec les familles et l'édition 2015 est venu conforter le travail réalisé par les animateurs.

A l'issue du séjour des 12/14 ans, les adolescents ont proposé d'allonger la durée du séjour 2016 à six jours. Les jeunes étant à l'initiative de son organisation, l'association a accepté leur demande.

L'édition 2016 comprendra donc quatre séjours dont un séjour de six jours.

III. LE SERVICE JEUNESSE

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la maison des enfants propose des actions en faveur des adolescents de la commune de Chauvé.

Les objectifs du service jeunesse

Quatre objectifs généraux ont été définis pour structurer le fonctionnement du service jeunesse. Ils comprennent chacun deux objectifs opérationnels, selon la déclinaison suivante :

- * Développer une offre de loisirs adaptée aux préadolescents et adolescents :
 - Proposer des activités culturelles, éducatives, ludiques et récréatives ;
 - Mettre en œuvre une tarification adaptée aux ressources des familles.
- * Impliquer les jeunes et leurs familles dans la définition de leurs loisirs :
 - Construire la programmation des actions jeunesse et des séjours avec les adolescents ;
 - Inviter les parents à s'exprimer sur le fonctionnement des actions jeunesse
- * Inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale :
 - Développer le dispositif « Passeport Jeune Volontaire » ;
 - Participer aux événements culturels et sportifs locaux.
- * Accompagner les familles dans leurs fonctions éducatives :
 - Favoriser la communication entre les adolescents et leurs parents sur la définition d'un cadre éducatif ;
 - Organiser une action autour du rôle éducatif des parents.

Le fonctionnement

Tous les adolescents peuvent participer aux actions jeunesse mises en place par la maison des enfants s'ils respectent les deux conditions suivantes : avoir dix ans et être adhérents de l'association.

Deux types d'adhésion sont proposés : l'adhésion familiale ou l'adhésion individuelle. Ces adhésions sont valables un an, à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 31 août de l'année suivante.

L'adhésion familiale (21 €) permet aux jeunes d'accéder à tous les services proposés par la maison des enfants : accueil de loisirs, accueil périscolaire, séjours, actions jeunesse, actions tous publics.

L'adhésion individuelle (4 €) permet aux jeunes de s'inscrire aux actions jeunesse et aux séjours.

Un dossier d'inscription doit également être complété pour finaliser l'inscription des adolescents : un dossier administratif, une fiche sanitaire, une photocopie d'assurance en responsabilité civile et une attestation de quotient familial.

Les temps d'accueil du secteur jeunesse sont organisés en plusieurs activités distinctes, présentées ci-dessous.

a. Les animations lors des vacances scolaires et estivales

Depuis 2014, la maison des enfants propose des animations aux adolescents à chaque période de vacances :

- * La première semaine de chaque vacances scolaires ;
- * Deux semaines pendant la période estivale, en fonction du calendrier des séjours.

Lors de ces semaines d'animation, l'association propose une offre de loisirs culturels, éducatifs et ludiques adaptés aux jeunes de dix ans à quinze ans.

Les horaires d'ouverture ont respecté la trame suivante : le matin, de 09h00 à 12h00, et l'après midi, de 13h00 à 17h00.

Pendant la pause méridienne, aucun service de restauration n'est proposé aux adolescents. Les enfants âgés d'au moins douze ans peuvent néanmoins manger en autonomie dans une salle. Les enfants ayant moins de douze ans doivent manger en dehors de l'association ou s'inscrire via l'accueil de loisirs pour profiter du restaurant scolaire.

b. Les réunions « jeunesse »

En 2015, plusieurs réunions ont été organisées par le référent de ce secteur pour questionner les loisirs des jeunes et l'évolution qu'ils souhaitent apporter aux actions jeunesses. Plusieurs thématiques ont été abordées :

- * Programmation des semaines d'animation ;
- * Aménagement du local ;
- * Actions ponctuelles mises en œuvre ;
- * Achat de matériel sur proposition des jeunes ;

Les décisions concernant l'organisation des actions jeunesses sont majoritairement validées lors de ces réunions, en concertation avec les adolescents et, si besoin, leur famille.

c. Les séjours « jeunesse »

L'association organise chaque été des séjours pour les enfants et adolescents de la commune. Depuis 2013, le référent du secteur jeunesse accompagne les jeunes dans l'organisation de leur séjour et, en 2015, pour ceux ayant entre 12 ans et 14 ans. Ils ont pu se rencontrer sur cinq réunions et définir les contours de leur séjour :

- * Lieux du séjour, activités à réaliser, déclinaison des repas ;
- * Elaboration d'une organisation sur la vie quotidienne ;
- * Discussion du cadre éducatif qui est posé pendant la semaine ;

Les parents ont été conviés également à un temps d'échange avec leur enfant pour aborder des thématiques propres aux adolescents : intérêt de l'argent de poche ? Faut-il emmener les portables ? Les temps en autonomie peuvent-ils être mis en place ?

Cette préparation en amont avec tous les acteurs du séjour permet d'anticiper notre future organisation : une préparation autonome des jeunes, de la définition du lieu du séjour jusqu'à son bilan.

La fréquentation des adolescents

La maison des enfants met en œuvre des actions jeunesses dans le cadre de l'autorisation d'ouverture « Accueil de loisirs » délivrée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Par conséquent, il faut distinguer les heures déclarées dans la catégorie « 12/18 ans » (Données statistiques SIEJ) et les données réellement réalisées (données de fréquentation 10/18 ans).

Ainsi, voici les heures réellement réalisées par le secteur jeunesse en 2015 :

VACANCES SCOLAIRES ET ESTIVALES	HEURES REALISEES
Février	308 heures
Avril	213 heures
Juillet	172 heures
Août	238 heures
Octobre	352 heures
Décembre	215 heures

Le total des heures réalisées est de 1 498 heures pour l'année 2015.

La tarification

La tarification appliquée à ce service diffère de la tarification habituelle de l'association. Un « Pass'loisirs » avec un prix variable en fonction du quotient familial des familles est mis en place et se présente sous forme d'un petit livret comportant vingt cases. La tarification des activités se fait ensuite au nombre de case.

Les enfants qui ne souhaiteraient pas acquérir de « Pass'loisirs » peuvent également participer aux actions jeunesses organisées par la maison des enfants et verront un prix d'activité correspondant à la valeur des cases du quotient familial le plus élevé.

Le Pass'loisirs est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante et respecte la tarification suivante :

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS DU PASS'LOISIRS
De 0 à 400	24 Euros
De 401 à 600	26 Euros
De 601 à 800	28 Euros
De 801 à 1000	29 Euros
De 1001 à 1200	30 Euros
De 1201 à 1400	31 Euros
De 1401 à 1600	32 Euros
1600 et plus	33 Euros

Les actions et dispositifs « jeunesse »

a. Le Passeport Jeune Volontaire

L'association met en place, depuis 2013, un dispositif « Passeport Jeune Volontaire ». Proposé aux enfants de dix ans à quinze ans, il a pour objectif d'inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale. Pour cela, les structures accueillantes (association, services publics, établissements sociaux et médicosociaux) proposent la réalisation d'une action qui dure une heure. En contrepartie, les jeunes bénéficient d'un avoir de cinq euros sur leur Pass'loisirs.

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- * Inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale ;
- * Accompagner les jeunes dans la découverte de leur territoire ;
- * Valoriser l'engagement des jeunes dans un projet associatif (sportif, culturel, social).

Ce projet est organisé par les jeunes, avec le soutien de leur famille. Les attentes sont donc multiples quant à la réalisation des actions du Passeport jeune volontaire.

L'adolescent peut participer à une action de bénévolat et bénéficier d'un avoir sur les actions jeunesse et les séjours. Cette logique de contribution/rétribution s'inscrit dans une démarche volontaire de découvrir un établissement, un service, une association, un métier... Un passeport en version papier lui est transmis pour pouvoir recenser les actions effectuées (soit quatre par an).

Les parents peuvent accompagner leur enfant dans la mise en place de l'action de volontariat : échanges sur le lieu et l'action à réaliser, le but de l'intervention, la projection du déroulement de l'action. Celle-ci est un levier éducatif pour les familles afin de valoriser l'engagement de leur enfant. C'est également un outil pour présenter l'intérêt de s'engager pour la collectivité, de mettre du sens dans l'existence des tissus associatifs.

La structure accueillante présente ses missions et les métiers présents au sein de l'établissement.

b. Théâtre forum

L'adolescence est un âge qui pose de nombreuses questions au sein des familles. Les parents se sentent souvent démunis face aux comportements de leurs enfants et ces derniers éprouvent également des difficultés à communiquer et se faire comprendre.

L'association, après plusieurs échanges avec des familles, a souhaité mettre en œuvre un projet de théâtre forum, avec les objectifs suivants :

- * Accompagner les parents dans leur fonction éducative ;
- * Favoriser l'échange entre les adolescents et leurs parents sur la définition d'un cadre éducatif ;
- * Créer un espace de rencontre et de débats entre parents, entre adolescents, puis entre adolescents/parents.

Pour réaliser ce projet, l'association « La fabrique des gestes » est intervenue à trois reprises pour animer les rencontres, selon deux temps distincts : l'atelier de production et la séance publique.

L'atelier de production est un processus qui a proposé aux adolescents et aux parents de réfléchir ensemble aux principes du « vivre ensemble ». Il permet d'interpeller chacun sur le rôle qu'il tient dans la société, de visiter les positions sociales dans lesquelles celles-ci enferment les acteurs et d'en étudier collectivement les conséquences. Cet atelier représente les deux premiers temps de rencontre auxquels six familles ont participé.

La séance publique consiste à évaluer les alternatives possibles en réponse à une question qui se pose à un groupe : comment faire pour ? Les parents et adolescents ont joué deux saynettes travaillées lors de l'atelier de production et ont proposé à l'assemblée d'interagir pour approuver, contredire, proposer, imaginer, essayer, défendre... La séance publique a réuni une trentaine de participants dont six jeunes de Chauvé avec leur parent, cinq jeunes de la commune d'Arthon en retz et une dizaine de spectateurs venus découvrir cet espace d'échange.

Les objectifs de cette action ont été atteints puisque plusieurs familles se sont mobilisées sur la durée du projet (participation obligatoire aux trois séances, avec un binôme obligatoire « parent / enfant »). La qualité des débats entretenus entre les parents et leur enfants ont suscité de nombreuses questions mais avec un respect mutuel des positions éducatives présentées.

c. Week end au festival « Les embuscades »

Dans le prolongement du Passeport Jeune Volontaire, l'association a proposé aux jeunes de participer, en tant que bénévole, à l'organisation du festival de l'humour « Les embuscades », manifestation réunissant une centaine de bénévoles.

D'une durée de deux jours, plusieurs objectifs ont traversé ce projet :

- * Sensibiliser les adolescents à la richesse socioculturelle d'une action collective et bénévole ;
- * Faire découvrir l'univers du spectacle vivant en organisant des rencontres avec le programmateur artistique, les techniciens et les artistes ;
- * Immerger les adolescents dans une organisation, en leur proposant de participer activement au festival.

Dix jeunes ont participé à ce week end, accompagnés de deux animateurs. Ils ont pu visiter le musée Robert TATIN (sculpture, peinture et gravure), rencontrer les acteurs associatifs et artistiques, participer à la soirée « cabaret » (deux spectacles) et regarder deux compagnies de théâtre de rue.

Cette initiative avait également pour objectif d'inciter les jeunes à s'engager sur leur territoire et à porter une action en faveur de la collectivité dans les mois à venir. Plusieurs projets sont à l'étude avec l'animateur jeunesse et devraient avoir une répercussion positive sur la commune de Chauvé.

d. Animations ponctuelles

Plusieurs actions ponctuelles ont été mises en place en dehors des périodes de vacances : l'organisation d'une sortie pour aller voir le Football Club de NANTES et une soirée « Barbecue » pour faire une rétrospective du séjour estival. Elles seront rééditées en 2016 avec une programmation différente.

Bilans et perspectives

Le diagnostic de territoire a démontré qu'il y aurait de nombreux adolescents sur la commune de Chauvé dans les dix années à venir (pyramide démographique). Cette sur représentation des jeunes est une opportunité pour les habitants puisque cela dynamisera le bourg et tous les services à la personne présents sur la commune.

Après une réflexion partagée entre la commune de Chauvé et la maison des enfants sur les loisirs des jeunes, il a été construit un local de 60 m² dédié à l'accueil des adolescents. Cet outil de travail permettra aux animateurs de proposer un accueil de meilleure qualité.

La maison des enfants accompagnera également cette évolution démographique en proposant des services adaptés aux jeunes de la commune. A court terme et en 2016, l'association recrutera un deuxième animateur pour différencier la tranche d'âge « 10/12 ans » de la tranche d'âge « 13/16 ans ».

D'autres périodes et horaires d'ouverture pourraient être proposés aux adolescents en fonction des fréquentations constatées sur les vacances scolaires et estivales.

IV. LES ACTIONS DU RESEAU D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE

La participation de l'association au R.E.A.A.P. est issue de rencontres et d'échanges avec les familles et habitants de la commune de Chauvé. Jusqu'en 2013, les services de la maison des enfants étaient centrés sur deux publics : l'enfance et la jeunesse. En 2014, l'association a proposé aux habitants un projet innovant : la construction d'un poulailler communal. Ce projet a rapproché notre association de son territoire et a su mobiliser plusieurs habitants autour de l'environnement.

Ces interactions ont nourri notre participation au R.E.A.A.P. et quatre propositions, retenues par la C.A.F., ont été mises en œuvre en 2015.

Apprentissage et plaisir autour du jeu

Cette action autour du jeu est née d'une volonté des membres du Conseil d'Administration de créer des actions impliquant les parents et leurs enfants sur des temps de loisirs communs. Les capacités de l'association, les compétences des salariés et les envies de chaque acteur nous ont ensuite amenés à imaginer ce projet autour du « jeu ». L'action est portée, en partie par les bénévoles du Conseil d'Administration et par les salariés de l'association.

Le jeu occupe une place essentielle dans la vie quotidienne de notre association, nous le considérons comme indispensable dans le processus de développement des enfants. Nous nous servons des différents types de jeux pour entrer en interaction avec certains enfants et pour participer à la socialisation de chacun. Le jeu est une manière de se confronter aux autres, aux règles et aux normes de la société. C'est une manière détournée d'apprendre à vivre au sein d'un groupe de personnes et à gérer ses émotions.

Aujourd'hui, les structures familiales et le rythme de vie des personnes rendent difficile les temps de partage de loisirs entre parents et enfants. C'est pourquoi, nous voulions étendre ce travail autour du jeu à la création de temps d'échanges entre membres d'une famille. Par expérience, nous savons que le jeu peut servir de médiateur entre parents et enfants, des sujets peuvent être abordés par son intermédiaire.

a. Objectifs

Cinq objectifs ont traversé ce projet :

- * Permettre aux parents de partager un temps de loisir familial ;
- * Participer à la socialisation de l'enfant, au travers d'une action de parentalité ;
- * Encourager l'apprentissage par le jeu ;
- * Valoriser les connaissances de l'enfant auprès de ses parents ;
- * Créer un espace de discussion sur la définition de règles partagées entre parents et enfants.

b. Public

Cette action concerne les familles ayant des enfants âgés entre deux ans et dix sept ans.

c. Organisation

Le projet a été construit autour de trois temps forts dont deux ont déjà été réalisés.

La première action s'est déroulée en soirée, à la suite de l'accueil périscolaire, un vendredi soir. Plusieurs ateliers avaient été préparés avant la venue des parents selon différentes typologies de jeu : coopération, plateau, bois, motricité... Deux animateurs ont accueilli les familles pour présenter les différentes thématiques, lancer les ateliers et échanger avec les familles sur cette expérience du jeu entre parent/enfant. Certaines règles de jeux ont été adaptées pour favoriser les débats sur l'intérêt des normes. Ce temps, d'une durée de deux heures, a concerné onze familles et dix huit enfants. Deux bénévoles ont accompagné l'animation de cet atelier.

La deuxième action a été organisée lors du week end festif, un dimanche après midi. Cet atelier, d'une durée de deux heures, a fait l'objet d'une organisation importante puisque dix tourets avaient été achetés à cette occasion pour créer un espace de jeux en extérieur. Cette action était proposée en amont d'un concert et de nombreuses familles ont pu profiter de cette double organisation. Comme pour la première session, les animateurs présents ont accompagné les situations jouées entre les parents et leurs enfants avec, pour rôle, d'amener des échanges autour de la notion de « règles », de négociations. Cette deuxième action, mise en place en extérieur, a favorisé

la participation d'adolescents (9 adolescents avec leurs parents). Sur cette soirée, cinquante deux personnes ont participé à cet atelier.

La troisième action devrait être proposée en avril 2016.

d. Tarification

Aucune participation financière n'a été demandée pour la réalisation de ces actions.

e. Bilan et perspectives

Une dernière action doit être mise en œuvre pour clôturer ce projet.

Ateliers culinaires familiaux

La maison des enfants met en place des ateliers culinaires au sein de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire depuis plusieurs années, ateliers très appréciés par les enfants et les familles. En 2014, suite à la demande des parents, nous avons proposé aux familles de nous communiquer leur souhait de recettes pour qu'elles puissent ramener chez elles les plats cuisinés au sein de nos accueils.

Plusieurs familles ont également demandé à obtenir les recettes proposées à la maison des enfants pour les réutiliser à la maison et ont également émis l'idée de pouvoir partager, avec leurs enfants, des temps d'activités parce qu'elles ne prenaient pas ce temps là chez elles.

L'organisation des ateliers culinaires s'est concrétisée par la formation, en interne, d'une animatrice. Celle-ci a développé un savoir faire propre à la préparation et à la mise en place des temps pédagogiques sur ces ateliers : présentation et adaptabilité de l'activité aux enfants ; explication de la provenance des aliments, de leur composition ; mise en valeur des ateliers auprès des parents ; réinvestissement, dans l'activité, des idées des enfants...

Cette animatrice travaille aujourd'hui avec les parents sur la construction des ateliers culinaires (idées de recette, échange avec les familles sur leurs attentes vis-à-vis de ces ateliers).

Pour réunir l'ensemble des propositions des familles, l'animatrice a construit, avec les familles, des rencontres autour du « cuisiner ensemble ». Ces rencontres ont été menées par l'animatrice de l'association, avec le soutien d'une bénévole de l'association.

a. Objectifs

Les objectifs visés sont :

- * Favoriser les liens, le partage et les échanges entre les parents et les enfants ;
- * Solliciter les parents sur leurs connaissances/savoirs faire culinaires et les intégrer dans l'organisation des ateliers ;
- * Formaliser un lieu de rencontre sur l'échange de savoir entre l'enfant et ses parents ;
- * Identifier des thématiques éducatives pour les ré exploiter avec les familles ;
- * Accompagner les familles sur l'organisation d'ateliers culinaires familiaux.

b. Public

Cette action concerne les familles ayant des enfants âgés entre deux ans et quatorze ans.

c. Organisation

Trois séances sont comprises dans ce projet dont deux animations ont déjà été mises en œuvre.

La première action s'est déroulée un vendredi soir, dans la continuité de l'accueil périscolaire. Lors de cette première séquence, les familles ont pu mettre en place des recettes déjà préétablies, préparées par l'animatrice, et des recettes qu'elles avaient apportées. Les participants ont présenté leur recette aux autres, en adaptant leur présentation aux enfants. L'atelier s'est ensuite déroulé sur deux heures, en terminant sur la dégustation des recettes effectuées. Ce moment de partage a été l'occasion de préparer la séance suivante : choix des recettes, intérêts pour les recettes familiales (et leur histoire...), programmation adulte et enfant. Cinq familles et sept enfants ont participé à cet atelier.

La deuxième séance a été organisée lors du week end festif, en septembre 2015. Elle a eu lieu le samedi après midi, avec une famille supplémentaire par rapport à la première séance. Ce deuxième temps était basé sur les

recettes des familles, séparées entre celles des enfants et celles des parents. Au terme de l'atelier, l'animatrice a proposé aux familles d'échanger sur leur organisation culinaire : préparation des ustensiles, adaptation du matériel pour que les enfants puissent cuisiner, adaptation des recettes pour qu'elles soient comprises par les enfants.

La troisième séance devrait se dérouler en mars 2016.

d. Tarification

Aucune participation financière n'a été demandée pour la réalisation des ateliers.

e. Bilan et perspectives

Une dernière action doit être mise en œuvre pour clôturer ce projet.

Préparation des loisirs en famille

La maison des enfants organise, depuis plusieurs années, des séjours pour les enfants et les adolescents de la commune de CHAUVÉ. En 2015, nous souhaitons proposer deux projets aux adolescents de 10 ans à 14 ans : la mise en place d'un séjour organisé par les jeunes et la découverte d'un festival sur un week end (présentation de la fonction « bénévole », découverte des métiers artistiques).

Il nous semblait important d'accompagner les parents et les adolescents dans la construction de cette offre de loisirs :

- * La participation des jeunes à des actions de loisirs doit faire l'objet d'une réflexion et d'une discussion au sein des familles. En ce sens, nous avons demandé aux familles de proposer leur vision des loisirs, de proposer des idées de projets à construire avec leurs enfants ;
- * Le positionnement éducatif des fonctions parentales vis-à-vis des règles de vie est également essentiel pour poser un cadre partagé entre les parents, les adolescents et les encadrants. L'implication des adolescents dans un espace de vie en collectivité suppose un accord des parents. Nous avons défini ce cadre commun avec des questionnements divers : comment les parents et adolescents conçoivent ils la vie en collectivité ? Quelles sont les règles attendues pour respecter la fonction éducative des encadrants ? Est-il possible de créer un cadre de vie sur nos actions dans lequel chaque parent retrouve ses propres repères éducatifs ? ;
- * Enfin, l'adolescence est une période de la vie riche en expérimentation, propice aux conduites à risque et potentiellement source de conflits au sein des cellules familiales. Ces projets sont une opportunité pour proposer des échanges entre les familles et entre les jeunes sur ces risques : consommation de tabac / drogue, consommation d'alcool et comportements déviants.

a. Objectifs

Les objectifs traversés par ce projet ont été de :

- * Proposer des temps d'échange, parents/enfants, sur la définition d'un cadre éducatif ;
- * Solliciter les parents sur la constitution de règles de vie, avec leur enfant, pour le séjour et le week end ;
- * Animer des réunions/débats sur les comportements à risque avec les jeunes et leurs parents ;
- * Formaliser un lieu de rencontre enfant/parent au sein de la maison des enfants.

b. Public

Cette action concernait les familles ayant des adolescents âgés entre dix ans et quatorze ans.

c. Organisation

Ce projet s'est décliné en plusieurs étapes, avec un déroulement différent de ce qui était prévu initialement.

Une première réunion a rassemblé les parents et les jeunes pour présenter les deux actions concernées par notre projet : un séjour auto organisé et un week end au festival « Les embuscades ». Ce premier contact, noué avec les familles, a permis d'entendre également leurs attentes par rapport à cette organisation annuelle. Un atelier sur la définition d'un cadre éducatif, partagé entre la maison des enfants et les familles, a été mis en place et chacun a pu s'exprimer sur sa vision de celui-ci : temps libre et autonome, moyen de communication, comportements déviants et règles de vie, argent de poche... Au terme de cette réunion, un document a été édité et envoyé aux familles pour établir un lien (contrat moral) entre la réunion et l'organisation des actions.

Le projet a ensuite été accompagné par la compagnie « La fabrique des gestes » sur trois temps distincts : l'atelier de production et la séance publique.

L'atelier de production est un processus qui a proposé aux adolescents et aux parents de réfléchir ensemble aux principes du « vivre ensemble ». Il permet d'interpeller chacun sur le rôle qu'il tient dans la société, de visiter les positions sociales dans lesquelles celles-ci enferment les acteurs et d'en étudier collectivement les conséquences. Cet atelier représente les deux premiers temps de rencontre auxquels six familles ont participé.

La séance publique consiste à évaluer les alternatives possibles en réponse à une question qui se pose à un groupe : comment faire pour ? Les parents et adolescents ont joué deux saynettes travaillées lors de l'atelier de production et ont proposé à l'assemblée d'interagir pour approuver, contredire, proposer, imaginer, essayer, défendre... La séance publique a réuni une trentaine de participants dont six jeunes de Chauvé avec leur parent, cinq jeunes de la commune d'Arthon en retz et une dizaine de spectateurs venus découvrir cet espace d'échange.

Les objectifs de cette action ont été atteints puisque plusieurs familles se sont mobilisées sur la durée du projet (participation obligatoire aux trois séances, avec un binôme obligatoire « parent / enfant »). La qualité des débats entretenus entre les parents et leur enfants ont suscité de nombreuses questions mais avec un respect mutuel des positions éducatives présentées.

Un dernier échange est prévu avec les parents en avril 2016 pour faire un bilan de ces différentes expériences.

d. Tarification

Aucune participation financière n'a été demandée dans les actions réalisées.

e. Bilan et perspectives

Le bilan de cette organisation annuelle est plutôt positif : les parents, comme les enfants, ont pu piocher dans leurs expériences personnelles pour agrémenter leurs échanges lors des ateliers. De nombreuses questions restent encore en suspens mais l'intervention de l'association « La fabrique à geste » a mis en perspective les idées des adolescents et de leurs parents.

Plusieurs familles ont proposé que ce projet puisse être prolongé, notamment via le théâtre forum. Ce support d'intervention est un tremplin à la communication inter et intrafamilial.

L'élaboration d'un cadre éducatif partagé entre les familles, les différents établissements et les adolescents permet de construire un projet commun propre aux participants. Toutefois, cette réalisation reste éphémère puisque toute modification du groupe (entrée et sortie de participants, nouvelle répartition des rôles au sein du groupe considéré) peut entraîner une modification du cadre éducatif. En tenant compte de ces incidences, il convient de se questionner ce cadre éducatif, de manière à ne pas proposer des règles incomprises des jeunes.

Vie personnelle et professionnelle, une place pour l'enfant

La commune de Chauvé est située à 45 minutes de Nantes et 35 minutes de St nazaire, principaux bassins d'emploi sur le Pays de retz. La forte fréquentation de l'accueil périscolaire conforte le fait que les familles travaillent majoritairement à l'extérieur de la commune.

Plusieurs questionnements ont été posés au sein de notre association pour prendre en compte les difficultés des familles liées à la situation professionnelle des parents (amplitude horaire importante pour certains enfants, fatigue inhérente aux longues journées, vie familiale réduite sur les jours scolaires).

L'équipe pédagogique a proposé un aménagement de notre fonctionnement (sieste adaptée, petit déjeuner pour que les enfants dorment plus longtemps, lieux de repos mis à disposition) mais nous ne proposons pas, aujourd'hui, une réelle réflexion autour de cette articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Lors de discussions avec les familles, d'autres préoccupations sont apparues, ne facilitant pas la communication entre les parents et les enfants : les tâches liées à la vie quotidienne ou à l'entretien du domicile compriment le rythme de vie familial.

Tous ces éléments concourent à la fragilisation des liens et rapports entre les parents et leurs enfants. Pour autant, les besoins affectifs des enfants sont toujours présents et ne peuvent pas souffrir de l'absence d'une relation familiale.

La maison des enfants a souhaité proposer une réflexion constructive aux habitants de CHAUVÉ pour mieux prendre en compte les difficultés rencontrées par les familles. En tenant compte des expériences et organisations de chacun, avec l'aide de professionnels, nous avons proposé plusieurs rencontres sur la thématique « Vie personnelle et professionnelle, une place pour l'enfant ».

a. Objectifs

Les objectifs déclinés dans ce projet étaient :

- ✦ Sensibiliser les parents aux besoins des enfants, à la relation parent/enfant et aux enjeux qui découlent de cette relation (constructions affective, sociale, culturelle..) ;
- ✦ Renforcer le rôle et la fonction parentale en apportant des supports théoriques et par le partage d'expériences entre les parents ;
- ✦ Aménager des rencontres en dehors du domicile parental ou les parents et enfants peuvent prendre du temps pour préparer des activités à partager en famille ;
- ✦ Proposer deux sorties à l'extérieur pour favoriser le partage des loisirs et promouvoir la réalisation d'expérience en famille (création d'un capital familial).

b. Public

Cette action concerne les familles ayant des enfants de moins de cinq ans.

c. Organisation

Ce projet, initialement conçu en trois étapes, a été adapté pour fusionner une conférence avec une sortie familiale.

La première action a été réalisée sur un week end, en septembre 2015. Les familles ont été invitées à proposer un lieu de sortie en famille, sortie préparée en partenariat avec les deux associations des parents d'élève de la commune. Une journée au parc de Branféré a été retenue avec l'organisation suivante : une présentation du programme de la journée et un jeu de présentation entre participants (parents et enfants) ; un temps libre de deux heures pour visiter le parc ; un pique nique commun animé par l'animatrice référente (jeu autour d'une cartographie des lieux de travail ; présentation des métiers atypiques) a facilité les échanges entre les familles. Celles-ci ont pu profiter d'un dernier temps en famille d'une heure et demi. Cette journée s'est terminée par un goûter « bilan » où tous les participants se sont donnés rendez vous pour leur prochaine rencontre.

La deuxième action sera réalisée en 2016 et comprendra un temps de vie familial et un temps d'échange sur les rythmes de la vie professionnelle.

d. Tarification

La première journée était facturée dix euros par adulte (gratuit pour les enfants).

e. Bilan et perspectives

Une dernière action sera mise en œuvre en mai 2016.

V. L'ESPACE VIE SOCIALE

L'espace de vie sociale est une structure associative de proximité qui développe en priorité des actions collectives permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux et la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilités des habitants. C'est un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle. Il permet aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Il poursuit trois finalités :

- ✦ L'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- ✦ Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble » ;
- ✦ La prise de responsabilité des habitants et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Son action se fonde sur des valeurs et des principes : le respect de la dignité humaine ; la laïcité, la neutralité et la mixité ; la solidarité et la participation ; le partenariat.

Le pré-agrément mis en place sur l'année 2015 visait à accompagner l'évolution de l'association vers une animation de territoire et non plus exclusivement orientée vers l'enfance et la jeunesse.

Une rencontre avec les élus du conseil municipal de CHAUVÉ a été organisée en février 2015 pour définir les attentes de la mairie vis-à-vis des besoins répertoriés auprès des habitants. Suite à ces échanges, plusieurs objectifs ont été définis :

- ✦ Participer à la création de liens sociaux intergénérationnels ;
- ✦ Accompagner les familles dans l'accomplissement de projets socioculturels ;
- ✦ Proposer une offre culturelle supplémentaire pour tous les habitants ;
- ✦ Apporter un soutien à l'exercice de la fonction parentale ;

Les actions mises en œuvre en 2015 sont issues de ces objectifs.

Le diagnostic de territoire

La maison des enfants propose un ensemble d'actions autour de l'enfance, de la jeunesse et de la vie familiale. Son activité principale est initialement orientée autour d'un accueil de loisirs et d'un accueil périscolaire.

L'association souhaitait réaliser un diagnostic approfondi des besoins sociaux sur son territoire et des réponses existantes.

Cette démarche s'inscrivait dans une démarche de conventionnement « Espace de Vie Sociale », proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique. Cette démarche devait s'attacher à définir les besoins liés à la vie familiale, au handicap, à la dynamique intergénérationnelle, et en particulier :

- ✦ A la vie des adolescents (12 - 17 ans) ;
- ✦ A l'accueil de la petite enfance (0 - 3 ans).

L'association R.A.D.A.R. a été retenue par la maison des enfants pour réaliser ce diagnostic de territoire.

a. Objectifs

La démarche de l'association visait deux objectifs :

- ✦ Faire un traitement des données disponibles à plusieurs échelles : Commune de Chauvé, Communauté de communes de Pornic et territoires de référence (Département, France, zones rétro littorales) ;
- ✦ Dégager un premier niveau de constat et d'analyse pour permettre d'identifier des tendances et de pointer des zones de questionnements qui viendraient nourrir le travail de réflexion et d'analyse au plan local.

Ainsi, le diagnostic de territoire comprenait les phases suivantes : recueil, traitement et analyse des données ; formalisation d'un document de référence et des outils de restitution ; présentation du diagnostic.

b. Organisation

La démarche a été engagée par une réunion préalable de présentation de la méthode au comité de pilotage du diagnostic (administrateur, Commune de Chauvé, équipe pédagogique).

Le diagnostic s'est ensuite déroulé en trois parties :

- * La réalisation d'une présentation globale du territoire, à travers ses caractéristiques générales, le peuplement de la commune, les situations de fragilité socio-économique et les situations des familles ;
- * L'identification de l'offre de service aux habitants, à travers les animations du territoire, l'inventaire des acteurs et des dispositifs ;
- * L'analyse de la fréquentation des services de la maison des enfants.

Le diagnostic a ensuite fait l'objet de points techniques avec le comité de pilotage avant de le restituer sous la forme d'un rapport de synthèse.

c. Bilan et perspectives

Le diagnostic de territoire a induit plusieurs phases de travail dans l'organisation de la maison des enfants dont, en premier lieu, l'instauration d'une démarche de projet.

L'année 2015 a été essentiellement concernée par cette étape de bilan, de création d'une image de la commune de Chauvé. Celle-ci suppose une sélection des informations recueillies pour déterminer les caractéristiques significatives et susceptibles d'intéresser notre champ d'action. L'appui de l'agence R.A.D.A.R. a été précieux pour assurer cette mission et crédibiliser notre démarche auprès des acteurs éducatifs.

La deuxième étape propose la projection des actions de l'association sur quatre années, en tenant compte des résultats du diagnostic : points forts et points faibles de la commune de Chauvé en 2015, les opportunités et les menaces à venir en fonction du contexte socioéconomique. Toutes ces données forment une grille de lecture pour le Conseil d'administration, la direction et l'équipe éducative afin de proposer, sur la période 2016/2019, des projets en faveur des habitants.

Accueil d'une résidence de théâtre

Une première résidence de théâtre est venue poursuivre sa création artistique au mois de mai 2015, sur une période de cinq jours.

a. Objectifs

Les objectifs attendus pour cette action étaient de :

- * Proposer une résidence culturelle sur la commune de Chauvé ;
- * Valoriser le théâtre sur une période où il est peu utilisé ;
- * Permettre aux artistes de répéter dans un lieu adapté à la création artistique ;
- * Mettre en place une représentation gratuite du spectacle pour tous les habitants.

b. Public

Le spectacle était conçu pour les enfants de 3 ans à 10 ans.

c. Organisation

L'association a rencontré le service culturel du Conseil Départemental en mars 2015 afin de leur présenter plusieurs projets pouvant être imaginés sur Chauvé. De cette rencontre est née l'idée de proposer une résidence culturelle au théâtre de Chauvé. Nous avons recherché une compagnie susceptible d'être intéressée par la mise à disposition d'une salle de théâtre.

« La compagnie » a été accueillie toute une semaine. Les comédiens ont pu travailler sur la scène, en journée. Un salarié a accompagné leur venue et a assuré la logistique de cet événement.

La résidence a été conclue par une présentation du spectacle aux habitants.

d. Tarification

La représentation était gratuite et ouverte à tous les habitants.

e. Bilan et perspectives

La venue d'une résidence est intéressante puisqu'elle permet, aux comédiens comme à l'association, de bénéficier des avantages de chacun : les comédiens peuvent utiliser un lieu pour leur création et l'association peut valoriser cette résidence en proposant un spectacle gratuit aux habitants.

La principale difficulté pour mener ces projets réside dans la capacité de l'association à contacter les comédiens. Nous avons rencontré le collectif Spectacle en retz pour accéder à un réseau de compagnies et leur proposer l'accès au théâtre.

Assemblée générale et spectacle d'art de rue

L'assemblée générale est un temps fort particulier de l'année comprenant les élections du Conseil d'administration et le rassemblement des adhérents pour partager un repas festif.

a. Objectifs

Les objectifs de ce temps fort étaient de :

- ✕ Faire connaître l'association sur son territoire en proposant un spectacle d'art de rue ;
- ✕ Valoriser les missions portées par l'association tout au long de l'année ;
- ✕ Proposer une action culturelle ouverte à tous.

b. Public

L'assemblée générale de l'association est ouverte à tous les adhérents de l'association. Toutefois, l'objet de cette action étant de créer un lien entre l'association et son territoire, nous avons ouvert cette manifestation à l'ensemble des habitants.

c. Organisation

Cette journée a été séquencée en plusieurs temps.

Le matin, tous les habitants ont été invités à participer à l'assemblée générale. Outre la présentation officielle des activités de l'association qui est faite chaque année, nous avons projeté un court métrage qui a été réalisé par une salariée. Celui-ci a retracé la vie de l'association (un an de tournage sur les temps forts de la maison des enfants) pour mettre en perspective toute la richesse d'une aventure collective : enfants, jeunes, séjours, bénévoles, etc.

A la fin de l'assemblée générale, le spectacle « Mlle Orchestra », de la compagnie Jacqueline CAMBOUIS, a été présenté aux habitants dans le parc municipal. Des bénévoles de l'association ont accompagné les résidents du village retraite pour qu'ils puissent y participer.

Ce spectacle musical, humoristique et familial s'est conclu par un apéritif et un pique nique dans le parc municipal. Les familles ont pu ensuite profiter des différents jeux mis en place pour l'après midi.

d. Tarification

Cette action était gratuite et ouverte à tous.

e. Bilan et perspectives

Cette manifestation devait permettre de présenter aux habitants les nouvelles actions portées par la maison des enfants. Cette action, à dimension communale, a rassemblé plus de deux cent personnes dans le parc municipal. De nombreux habitants se sont déplacés pour cette première animation d'art de rue et ont apprécié cette initiative publique. Cette action a été une vitrine positive du travail effectué par l'ensemble des acteurs s'investissant à l'année à la maison des enfants.

Etant donné l'impact de cette journée sur la vie sociale locale, nous avons décidé de mutualiser cette proposition culturelle, en 2016, avec un autre temps fort associatif de la commune : Chauvé en fête. Cette manifestation est organisée chaque année par le comité des fêtes et propose des animations pour tous les habitants. Nous proposerons ainsi des spectacles d'art de rue pour animer la journée.

Animation d'un week end festif

Deuxième temps fort de l'année après l'assemblée générale, la maison des enfants a programmé un week end festif pour tous les habitants en septembre 2015.

a. Objectifs

Les objectifs de ce temps fort étaient de :

- * Proposer des ateliers de loisirs, en famille et pour tous les habitants ;
- * Valoriser des savoirs professionnels locaux au sein des ateliers proposés ;
- * Présenter le nouveau village retraite de la commune et les résultats du diagnostic de territoire ;
- * Renforcer la communication des nouvelles actions portées par la maison des enfants.

b. Public

Toutes les actions mises en œuvre étaient ouvertes aux habitants de la commune de Chauvé.

c. Organisation

Le week end festif a été organisé par tous les acteurs de l'association : les administrateurs, les salariés et les bénévoles.

La programmation a été construite à partir des rencontres nouées tout au long de l'année entre la maison des enfants et les habitants. Nous avons recensé certains savoirs et compétences professionnelles présents au sein de la commune. Nous avons retenu plusieurs ateliers qui ont abouti, le samedi, à l'organisation suivante :

Atelier « Bien être à la maison »

Cet atelier, d'une durée de deux heures, proposait aux personnes de questionner leur habitat, à la lecture des principes du Feng shui.

Cet atelier gratuit, animé par une bénévole, a été suivi par quatorze personnes

Atelier « Cœnologie »

Ouvert aux adultes, cet atelier d'une heure offrait une première découverte des méthodes de dégustation du vin.

Cet atelier gratuit, animé par un bénévole, a été suivi par dix personnes.

Atelier « Cuisine en famille »

Ouvert aux familles, cet atelier visait la réalisation de recettes entre les enfants et leurs parents.

Cet atelier gratuit, animé par une salariée de l'association, a été suivi par six adultes et huit enfants.

Atelier « Range ta chambre »

Ouvert aux familles, cet atelier proposait de réfléchir aux méthodes de rangement et de créer un débat parent/enfant sur l'organisation de leur chambre.

Cet atelier gratuit, animé par une bénévole, a été suivi par huit parents et onze enfants.

Trois autres animations ont été organisées le dimanche et sont venues conclure ce week end.

La sortie familiale

Une sortie familiale a été organisée au zoo de Branféré avec l'aide des deux associations de parents d'élève de la commune de Chauvé. Quarante sept personnes ont participé à ce déplacement, animé par un salarié de l'association.

Après midi « Jeux en bois »

Des jeux en bois ont été loués pour permettre aux habitants de venir jouer en famille aux abords du village retraite.

Apéro concert « Bajka »

Programmé en début de soirée, le concert du groupe « Bajka » s'est déroulé dans le nouveau village retraite et s'est terminé par un apéritif convivial.

Ce concert gratuit a été suivi par cent cinquante personnes.

d. Tarification

Tous les ateliers étaient ouverts à tous les habitants et gratuits hormis la séance d'œnologie, destinée aux adultes, et la sortie familiale (10 € par adulte).

e. Bilan et perspectives

Deuxième temps fort de l'année, ouvert à tous les habitants, ce week end festif a atteint les objectifs attendus par l'association. Le village retraite a bénéficié d'une animation communale permettant une mise en valeur de ce nouveau lotissement, les ateliers ont proposé des thématiques originales et novatrices sur le territoire et l'association a pu communiquer sur ses nouveaux champs d'intervention.

Les cours d'œnologie

La séance d'œnologie proposée dans le cadre du week end festif a été appréciée par les participants. En concertation avec l'intervenant, l'association a mis en place quatre cours d'œnologie.

a. Objectifs

Les objectifs visés par les cours d'œnologie étaient de :

- × Initier les participants aux principes de la dégustation ;
- × Présenter les méthodes d'élaboration des vins ;
- × Découvrir les vignobles des régions françaises.

b. Public

Cette action est proposée aux adultes.

c. Organisation

Quatre séances de deux heures, dont deux en 2015, ont été organisées sur une période de huit mois. Animées par Eric QUERNEZ (habitant de Chauvé), sommelier depuis quinze ans et responsable de la cave du Curé nantais, ces cours comprennent une thématique particulière qui fait l'objet d'une présentation théorique et d'une dégustation.

d. Tarification

Cette activité payante est intégralement financée par la participation des « stagiaires ». La tarification dépend du nombre de cours suivis et du mode d'inscription (individuel ou en groupe). Pour quatre séances, l'inscription individuelle était de trente euros et l'inscription en groupe était de quinze euros.

e. Bilan et perspectives

Les cours d'œnologie représentent la première activité de loisirs mise en œuvre pour les adultes et organisée sur une année (à l'inverse d'actions déjà proposées mais de manière ponctuelle).

Le bilan des cours d'œnologie est très positif puisque, pour cette première année, vingt participants se sont inscrits (effectifs maximum) et plusieurs d'entre eux souhaitent que de nouveaux cours soient proposés en 2016/2017.

Les actions intergénérationnelles

Suite à la création du village retraite et après plusieurs échanges avec la commune de Chauvé, la maison des enfants a proposé plusieurs rencontres avec les aînés du nouveau lotissement.

a. Objectifs

Les objectifs visés par les actions intergénérationnelles étaient de :

- * Proposer une rencontre entre les habitants du village retraite et les enfants accueillis à la maison des enfants ;
- * Décloisonner des espaces appropriés à l'accueil d'un public ;
- * Participer à la transmission des savoirs entre les adultes et les enfants.

b. Public

Cette action était organisée pour les enfants de trois ans à douze ans et les adultes du village retraite.

c. Organisation

Dans un premier temps, les animateurs ont organisé des activités extérieures au village retraite, sans nécessairement inviter les habitants de ce village. Il s'agissait de créer les opportunités pour que les enfants et les adultes puissent se rencontrer, sans formaliser et dénaturer leurs rapports.

Nous avons également invité les habitants à la maison des enfants pour partager un après midi autour des jeux. Conclu par un goûter, cet après midi a été très apprécié par tous les participants.

Enfin, l'apéro concert « Bajka » a représenté une rencontre intergénérationnelle importante entre les enfants et les habitants, ce projet étant mis en œuvre au village retraite.

d. Tarification

Aucune tarification n'était appliquée pour cette action.

e. Bilan et perspectives

Les projets intergénérationnels doivent être déployés de manière durable pour avoir une réelle incidence sur le lien social « enfants / aînés ». Les actions portées en 2015 sont les prémices d'une organisation à construire pour les années à venir.

Considérant cela, nous proposerons, à partir de 2016, une rencontre par trimestre au village retraite ou à la maison des enfants.

Les habitants du village retraite ont également proposé qu'il y ait un potager commun, proche de leur maison. Nous souhaitons participer à cette création de jardin, à son utilisation et à son entretien.

Les autres formes de rencontre seront à imaginer, à l'initiative des premiers acteurs de ces échanges : les enfants ou leurs aînés.

LE RAPPORT FINANCIER

2015

- Maison des enfants -

VI. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier 2015 reprend l'ensemble des éléments importants issus du compte de résultat 2015⁷, du bilan de 2015 et du suivi de trésorerie.

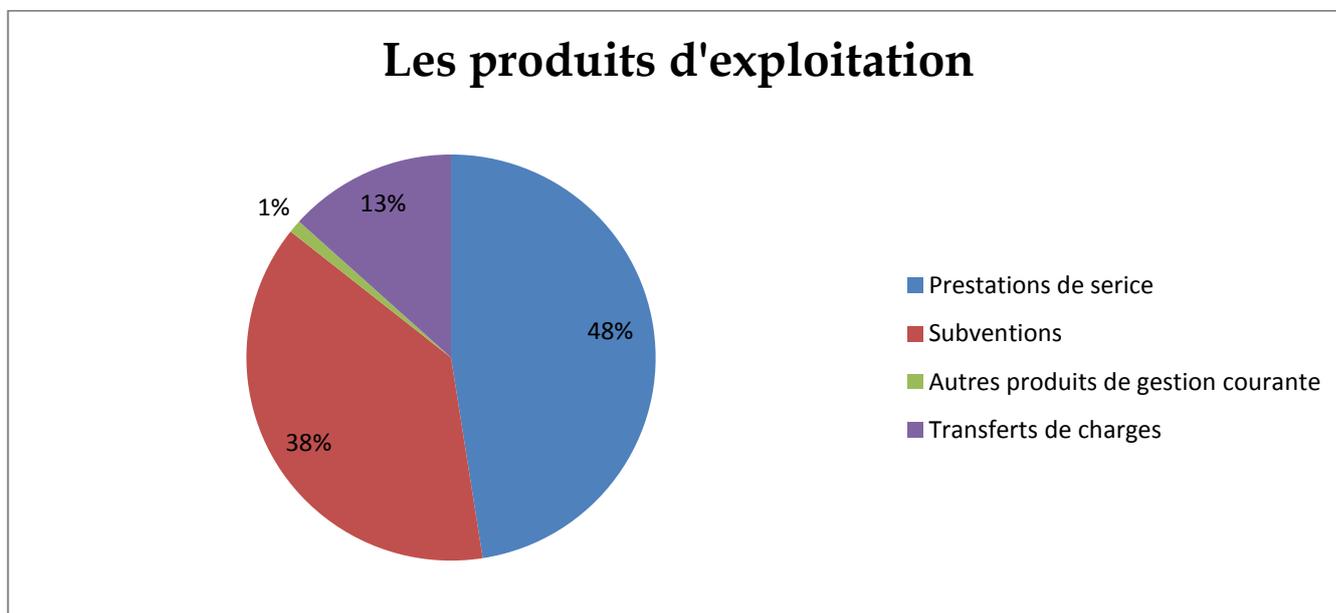
Le budget prévisionnel 2016⁸ est, quant à lui, référencé dans les annexes.

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation représentent les gains de l'association liés à ses activités.

	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/15
Produits d'exploitation	182 748 €	216 210 €	229 255 €	307 019 €	+ 33 %

La répartition des produits d'exploitation est synthétisée dans le graphique suivant :



En 2015, les participations des familles ont été de 86 350 €, soit 3 290 € de plus qu'en 2014. Cette augmentation est valorisée par une meilleure fréquentation des différents services et la réalisation d'activités supplémentaires (séjours et actions jeunes).

Les prestations de services C.A.F. ont été de 41 700 €, soit 23 045 € de plus qu'en 2014. Cette forte augmentation est due aux échéances suivantes :

- * Le mode de calcul retenu par la C.A.F. pour verser les prestations a été réévalué et représente une plus value d'environ 10 000 € par rapport à l'année précédente ;
- * Le nouvel agrément « Espace de vie sociale » représente une nouvelle prestation de 12 620 € et conforte les actions menées par l'association en faveur de la commune de Chauvé.

Les subventions d'exploitation 2015 ont été de 117 110 €, soit 25 501 € de plus qu'en 2014. Les partenaires suivants ont participé à la réalisation de notre activité :

- * La commune de CHAUVÉ a attribué, pour 2015 et dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs, une subvention de 98 819 €, subvention augmentée de 13 588 € par rapport à 2014. Cette subvention comprend le financement des activités de l'association (95 526 €) ainsi que la prise en charge de l'emploi tremplin (3 293 €).

⁷ Cf. Annexe 5 « Le rapport financier 2015 », p.50

⁸ Cf. Annexes 6 et 7 « Les charges prévisionnelles 2016 » et « Les produits prévisionnels 2016 », p.69 et 71

- * Le Conseil Départemental, via le dispositif COLA (Contrat d'Objectif Local d'Animation), a attribué une subvention de 1 600 € à l'association, identique à celle de 2014 ;
- * La Caisse d'Allocations Familiales a attribué une subvention de 11 739 € à l'association. Celle-ci est venue conforter les investissements de matériel, le fonctionnement du secteur jeunesse et la réalisation du diagnostic de territoire ;
- * Le Conseil Régional a attribué une aide de 1 000 € dans le cadre de l'emploi d'un apprenti ;
- * La préfecture a attribué une subvention de 1 500 € pour la réalisation d'un projet de théâtre forum.

Les transferts de charge liés à l'Emploi Tremplin (financement Conseil Régional) ont été de 7 657 € en 2015, soit une baisse de XXXX € par rapport à 2014. Une nouvelle convention a été signée avec la commune de Chauvé et le Conseil Régional pour prolonger cette aide de trois ans. Ces transferts de charge, en diminution progressive depuis la création du poste de direction, se termineront en février 2018.

Les transferts de charge liés au contrat d'avenir (financement de l'Etat) ont été de 17 490 € en 2015. Ces transferts de charge ont débuté au 1^{er} septembre 2014 et correspondent à la prise en charge du poste de coordinateur de projets (coordination des TAPS, encadrement des actions jeunesse, développement de nouveaux projets..) et d'un poste d'animateur.

Les transferts de charge liés au contrat d'accompagnement à l'emploi (financement de l'Etat) ont été de 8 994 €. Ces transferts de charge ont débuté au 1^{er} septembre 2014 et correspondent à la prise en charge du poste d'animateur « responsable communication ».

En 2015, les transferts de charge ont été de 40 900 €, soit une augmentation de 18 644 € par rapport à 2014.

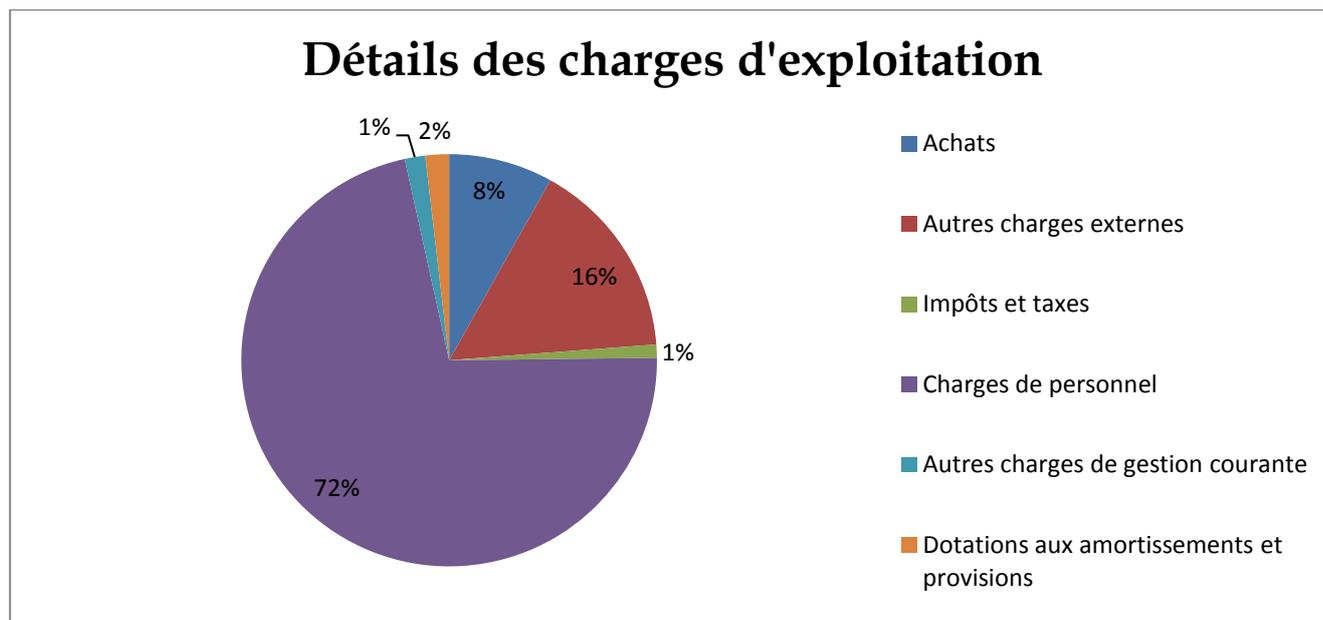
Les cotisations des adhérents ont été de 3 059 € en 2015, soit une augmentation de 124 € par rapport à 2014. Cette évolution est liée à une meilleure fréquentation de nos service sur l'année 2015.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation traduisent la perte de richesse de l'association nécessaire à la création et au développement des services.

	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/15
Charges d'exploitation	196 219 €	196 227 €	204 379 €	260 000 €	+ 27 %

La répartition des charges d'exploitation est synthétisée dans le graphique suivant :



En 2015, les charges de personnel ont été de 186 525 €, soit 28 773 € de plus qu'en 2014. Cette forte augmentation est liée à l'intervention des animateurs sur les activités périscolaires (réforme des rythmes scolaires mise en

application au 1^{er} septembre 2014) et aux recrutements d'animateurs (augmentation de la fréquentation). Ces charges sont pour une part amorties avec la contractualisation « d'emplois aidés » par l'Etat.

Les autres services extérieurs ont été de 27 252 € en 2015, soit 7 763 € de plus qu'en 2014. Les principaux postes de charges se déclinent ainsi :

- * Le personnel extérieur (poste mutualisé de comptable) est valorisé à 1 987 € en 2015, soit 971 € de moins qu'en 2014. L'entrée de nouvelles associations dans l'emploi mutualisé diminue les charges fixes liées à ce poste ;
- * Les charges liées aux services « paie » et « gestion comptable » ont été de 3 549 €. Cette prestation est assurée par la fédération Animation Rurale 44 et est en augmentation de 877 € par rapport à 2014 ;
- * Les sorties et intervenants représentent 7 375 €. En nette augmentation du fait de l'agrément Espace Vie Sociale, ces charges représentent toutes les activités faisant appel à des compétences extérieures ;
- * La formation du personnel est valorisée à 2 636 € en 2016, soit 506 € de plus qu'en 2014 ;
- * L'hébergement est valorisé à 1 488 € en 2015, soit 385 € de moins qu'en 2014 ;
- * Les frais de télécommunication ont été de 1 144 € en 2015 ;
- * Une indemnité de stage de 1 386 € ;
- * Les cadeaux (chèques cadeaux et évènements familiaux) ont été de 1 219 €, soit 851 € de plus qu'en 2014.

Les services extérieurs ont été de 13 508 € en 2015, soit 4 667 € de plus qu'en 2014. Le service de restauration représente 5 638 € de cette classe de compte et comprend tous les repas facturés lors des mercredis, des vacances scolaires et des vacances estivales. L'augmentation 2015 est due à la réalisation du diagnostic de territoire par l'agence RADAR, soit 4 650 €.

Les achats ont été de 21 066 € en 2015, soit 10 193 € de plus qu'en 2014. Directement impactés par la réalisation des actions de l'Espace vie sociale, les comptes « Fournitures pédagogiques », « Petit équipement » et « Petit matériel pédagogique » ont fortement augmenté entre ces deux années.

Les impôts, taxes et versements ont été de 2 704 € en 2015, soit 295 € de plus qu'en 2014.

Les autres charges de gestion ont été de 4 146 € en 2015, soit 1 453 € de plus qu'en 2014. Les pertes sur créances irrécouvrables représentent la principale cause de cette augmentation. Les factures impayées depuis le 01 janvier 2014 ont engendré la fermeture des comptes « Famille » non soldés.

Enfin, les dotations aux amortissements et provisions ont été de 4 798 € en 2015, soit 2 479 € de plus qu'en 2014. Deux postes de charge sont concernés par cette augmentation :

- * Les dotations aux amortissements ont augmenté de 827 € entre 2014 et 2015. Le renouvellement des équipements pédagogiques est prévu sur plusieurs exercices mais l'augmentation de la fréquentation impose des investissements pour accueillir les nouveaux enfants ;
- * La provision de départ en retraite a été définie à 2 207 € en 2015, soit 1 652 € de plus qu'en 2014.

Les produits financiers

Les produits financiers correspondent aux produits issus du placement de la trésorerie.

	2013	2014	2015	Evolution 2014/15
Produits financiers	111 €	116 €	412 €	+ 296 €

L'association a fortement augmenté sa trésorerie en 2015, se traduisant par une nette augmentation des produits financiers.

Les charges financières

Aucunes charges financières n'ont été répertoriées en 2013, 2014 et 2015.

Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont des gains sur lesquels l'association ne fonde pas ses activités. Ils sont ponctuels et n'ont pas vocation à financer durablement l'association.

	2013	2014	2015	Evolution 2014/15
Produits exceptionnels	4 900 €	3 638 €	2 635 €	- 1 003 €

Les produits exceptionnels ont diminué entre 2014 et 2015 mais révèlent un niveau habituel de produits, l'année 2014 faisant exception avec l'apport d'une prise en charge d'Uniformation.

Les charges exceptionnelles

Comme pour les produits, les charges exceptionnelles sont des coûts ponctuels, liés à des événements non programmés dans l'association.

	2013	2014	2015	Evolution 14/15
Charges exceptionnelles	5 768 €	513 €	1 203 €	+ 690 €

Pour l'exercice 2015, ces charges représentent une régulation liée à l'Emploi tremplin (916 €), une régulation de fournisseurs (128 €) et une régulation MALAKOFF MEDERIC (1518 €).

Annexe 1 - Composition du bureau

Annexe 2 - Gouvernance associative

Annexe 3 - Organigramme

Annexe 4 - La tarification

Annexe 5 - Le rapport financier 2015

Annexe 6 - Charges prévisionnelles 2016

Annexe 7 - Produits prévisionnels 2016